



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

20803

Distr. LIMITEE
PPD.255 (SPEC.)
19 novembre 1993
Original: FRANCAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL



R A P P O R T

Première réunion de suivi
sur la mise en oeuvre
du Programme sous-régional
de la deuxième DDIA
pour l'Afrique Centrale*

Libreville, Gabon,
4 - 8 octobre 1993

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

INTRODUCTION

1. La première réunion sous-régionale de suivi sur la mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), en coopération avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Gouvernement gabonais, s'est tenue à Libreville (Gabon) du 4 au 8 octobre 1993.

2. La réunion a été organisée à la demande de la dixième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie, afin d'examiner le Programme de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale et d'élaborer un plan stratégique d'exécution comportant une série intégrée de mesures hautement prioritaires et fondé sur une approche permettant une mise en oeuvre échelonnée au cours de la Décennie.

I. PARTICIPATION

3. Les pays ci-après étaient représentés à la réunion par des délégués provenant à la fois des secteurs public et privé: Angola, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé-et-Principé, Tchad et Zaïre.

4. Les représentants des Organisations sous-régionales inter-gouvernementales suivantes participaient également à la réunion: UDEAC, BDEAC, CEPGL et ISTA.

5. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) était également représentée.

6. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Centre Multinational de Programmation et d'Exécution de projets en Afrique Centrale (MULPOC Yaoundé) ont participé à la réunion.

7. Les Représentants des Ambassades des Etats Unis, de la France et de l'Allemagne étaient présents.

8. La liste des participants figure en annexe 1.

II. Point I de l'ordre du jour: OUVERTURE DE LA REUNION

9. Le premier discours a été prononcé par le Coordonnateur du Groupe de coordination pour la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique à l'ONUDI. Celui-ci a, dans son allocution, présenté au Gouvernement gabonais, au nom du Directeur général de l'ONUDI, ses sincères remerciements pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation de l'ONUDI et à tous les participants depuis leur arrivée au Gabon.

10. Il a remercié plus particulièrement le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Recherche Scientifique pour avoir marqué son accord au nom du Gouvernement gabonais pour la tenue à Libreville de la première réunion sous-régionale consacrée au suivi de la mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale.

11. Il a rappelé que la réunion se tenait à l'aube de la nouvelle période de la DDIA couvrant les années 1993 à 2002 et au lendemain de la onzième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie (CAMI) qui avait eu lieu en République de Maurice du 31 mai au 3 juin 1993. La Conférence avait adopté des résolutions et des mesures concrètes telles que résumées dans ce qui est connu désormais comme la Déclaration de Maurice sur le redressement et le développement industriels accélérés de l'Afrique dans le contexte de la deuxième DDIA.

12. Il a souligné que le monde et en particulier l'Afrique connaissaient des bouleversements économiques, politiques et sociaux de fin de siècle et de millénaire sans précédent. Il a mis en exergue dans le cadre des efforts d'industrialisation des pays africains, les implications des changements fondamentaux qui se sont opérés dans le monde et ceux en cours en Afrique. Il a mentionné notamment la création dans le monde de grands ensembles économiques, à savoir le renforcement de la construction de l'Europe, la mise en place de la zone de libre échange d'Amérique du Nord et la création de la zone commerciale Asie-pacifique. L'une des principales conséquences de ces bouleversements était le fait que les capitaux qui jadis pouvaient prendre le chemin de l'Afrique étaient détournés vers d'autres destinations, surtout vers l'Asie du Sud-Est. Ce qui était vrai des capitaux productifs l'était également de l'assistance technique.

13. Il a noté que de leur côté, les pays africains confrontés à de très sérieux problèmes économiques s'étaient lancés dans des programmes d'ajustement structurel et que la plupart des bailleurs de fonds conditionnaient leur intervention à un accord avec le groupe Fonds Monétaire/Banque Mondiale sur de tels programmes. Ces derniers, bien qu'appliqués au niveau national ne manquaient pas d'influencer les efforts tendant à l'intégration économique sous-régionale et régionale en Afrique.

14. Le Coordonnateur de la DDIA a souligné que ces problèmes étaient constamment au centre des préoccupations de l'ONUDI et avaient été pris en compte pour l'élaboration de la documentation pour la réunion. Le choix des thèmes proposés à la réunion avait été le fruit d'une collaboration étroite entre l'ONUDI et la CEEAC. Les analyses et les réflexions contenues dans le document de travail de la réunion s'étaient largement inspirées des travaux de l'atelier sous-régional sur l'intégration économique en Afrique Centrale, organisé par l'ONUDI et la CEEAC à Libreville du 7 au 11 septembre 1992.

15. La démarche proposée pour les travaux de la réunion s'articulait autour de deux thèmes. Le premier thème avait trait aux rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé dans le développement industriel et l'intégration régionale. La définition du rôle de l'Etat et de celui des opérateurs économiques à savoir: promoteurs, investisseurs, entreprises, associations professionnelles, institutions financières avait pris une importance capitale du fait du retrait quasi total de l'Etat, des fonctions d'investissement directement productif et de gestion d'entreprises. Le désengagement de l'Etat de ces fonctions particulières ne signifiait pas que son rôle ait diminué. Au contraire, l'Etat devait jouer un rôle majeur dans la recherche et la mise en place des conditions nécessaires indispensables à la création de nouvelles entreprises et au dynamisme du secteur industriel.

16. Quant au secteur privé, son rôle jusqu'à présent, avait été plutôt limité non seulement pour des raisons liées à l'environnement mal adapté mais aussi à cause des faiblesses intrinsèques. Ce secteur devrait désormais bénéficier du soutien nécessaire pour lui permettre de jouer un rôle moteur dans le développement industriel. Cette redéfinition des rôles ne pourrait entraîner des résultats concrets que, si une concertation et une coopération franches et étroites étaient développées et constamment entretenues entre ces partenaires d'un même effort de développement économique. L'ONUDI contribue à cette coopération grâce à l'assistance qu'elle apporte aux pays africains dans le cadre de son programme relatif à la gestion stratégique du développement industriel. La coopération économique sous-régionale, qui avait été jusqu'alors tributaire de la volonté politique des Etats, devrait désormais s'appuyer sur les associations professionnelles sous-régionales existantes ou à mettre en place et devant servir de points focaux d'un réseau d'opérateurs économiques pouvant contribuer à la rationalisation de l'activité de production dans la sous-région.

17. Le deuxième thème concerne la priorité qui doit être accordée dans l'immédiat et en vue de la mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale, à toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'environnement légal, réglementaire, institutionnel et physique dans lequel opèrent les entreprises. Ces mesures viseraient à assurer une meilleure utilisation du tissu industriel existant, en comblant les lacunes constatées dans les domaines tels que l'harmonisation des politiques économiques et industrielles en particulier la compétitivité des produits, l'exploitation des perspectives de développement à long terme, l'information industrielle, le fonctionnement des organisations professionnelles, la sous-traitance, la maintenance et la normalisation.

18. Les possibilités limitées des Etats et des Organisations sous-régionales ainsi que les orientations des réformes économiques engagées laissent penser que le succès du Programme de la deuxième DDIA dépendra du degré d'implication des opérateurs industriels et des capitaux privés.

19. Le représentant de l'ONUDI a conclu en soulignant qu'à l'époque actuelle de mondialisation de l'économie, l'Afrique se trouve interpellée par un défi fondamental qu'elle doit relever sous peine de manquer à jamais le train du développement. Il s'agit pour l'Afrique de réussir une triple transition: une transition vers la démocratie politique permettant la mise en place d'institutions de nature à favoriser le développement; un passage organisé vers l'économie de marché; une transition vers la compétitivité au niveau international grâce à la maîtrise et à l'innovation technologiques.

20. Le Secrétaire Général de la CEEAC, M. Kasasa Cinyata Mutati, après s'être félicité de l'organisation de la rencontre, a souligné l'importance de l'élaboration d'un plan stratégique d'exécution fondé sur une approche de mise en oeuvre par étapes successives hiérarchisant les priorités; il a indiqué que celle-ci implique une participation active de tous, particulièrement des pays membres, des organisations sous-régionales et du secteur privé dont le rôle moteur dans la réalisation et l'exploitation des industries dans la sous-région doit s'affirmer et conduire progressivement à la transformation des relations qui ont prévalu jusqu'ici entre l'Etat et l'entreprise.

21. Il a relevé que la plupart des Etats de l'Afrique Centrale sont trop petits par leur superficie, leur population et leur marché pour se lancer seuls dans un programme massif d'industrialisation, et que par conséquent, la coopération sous-régionale est un élément déterminant du développement.

22. Il a souligné que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, devra jouer son rôle dans le sens d'une coordination et d'une répartition des tâches. La CEPGL, l'UDEAC et la CEEAC ont commencé à le faire au cours du quatrième cycle de programme du PNUD.

23. Il a mis l'accent sur l'urgence qu'il y a à accorder à la CEEAC les moyens financiers nécessaires pour son fonctionnement et à doter son Secrétariat général des instruments indispensables pour son travail tels que le budget et le programme d'action.

24. A cet effet, il a rappelé le souhait émis par la onzième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie à Port Louis (Ile Maurice) au terme duquel le Directeur Général de l'ONUDI, en coopération avec le Secrétaire Exécutif de la CEA et le Secrétaire Général de l'OUA, est prié de fournir aux Organisations intergouvernementales africaines, l'assistance nécessaire pour renforcer le rôle du secteur industriel dans l'exécution du volet sous-régional de la DDIA.

25. Le Représentant Résident du PNUD, Coordonnateur des Nations Unies au Gabon, M. Jean Pierre Gernay, a, de son côté, souligné le fait que la dernière décennie a vu, dans le domaine de la stratégie d'intégration du secteur industriel, se développer de nombreuses approches différentes qui n'ont pas toutes concouru aux résultats souhaités.

26. Il a rappelé que la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL ont joué un rôle majeur dans la réalisation de ces travaux.

27. Il a relevé qu'il s'est progressivement établi un consensus sur la nécessité d'introduire certains éléments nouveaux dans les futures stratégies d'intégration, applicables au secteur industriel.

28. De ces éléments, il a cité l'harmonisation des législations nationales, en particulier sur le droit des affaires, les investissements et les assurances, une meilleure mise en cohérence des politiques macro-économiques et sectorielles et surtout une participation plus active et responsable du secteur privé qui apparaît aujourd'hui plus que jamais comme un objectif et un impératif de politique économique.

29. Dans le même ordre d'idées, il a souligné l'importance spéciale à accorder au développement de bureaux d'études et de consultants en vue de promouvoir l'utilisation des compétences sous-régionales pour l'analyse, l'évaluation et la gestion de projets ainsi que pour la négociation de contrats.

30. Le Représentant du PNUD a noté que les travaux de la réunion se situent dans un contexte rendu difficile pour l'Afrique par l'émergence ou l'aggravation de contraintes et difficultés d'ordre tout à la fois structurel et conjoncturel, telles que la réduction du poids du continent dans les échanges mondiaux, la croissance des importations céréalières, la crise financière de nombreux Etats, l'exode rural, le chômage urbain, et même une certaine désindustrialisation de l'Afrique. la prise de conscience de ces

difficultés rend désormais possible une réflexion responsable sur les options pour un avenir meilleur de l'Afrique et sur les réformes en profondeur à entreprendre.

31. Il a enfin annoncé que le PNUD a inscrit comme première priorité de son programme régional 1992-96, l'appui à la création d'un espace économique commun et le renforcement des Organisations que les Gouvernements ont mises en place pour la coopération et l'intégration régionale.

32. Au nom du Gouvernement gabonais, le Représentant du Ministre gabonais du Commerce, de l'Industrie et de la Recherche Scientifique, Monsieur Noel Landry POSSO, Directeur de Cabinet, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et s'est félicité du choix de Libreville pour l'organisation de la réunion.

33. Il a considéré la deuxième Décennie du Développement Industriel pour l'Afrique Centrale comme une initiative heureuse et une nouvelle chance pour mettre fin à l'afro-pessimisme au lendemain de l'échec de la première Décennie.

34. Il a rappelé la volonté des Etats africains à oeuvrer pour son succès et à adopter dans la confection des programmes une démarche basée sur les réalités économiques nationales et sous-régionales.

35. Il a également rappelé les objectifs de la deuxième DDIA pour la sous-région et leur harmonie avec les grandes priorités nationales, particulièrement celles du Gabon dont il a cité: la réhabilitation et le redressement des entreprises, la relance des investissements productifs, le développement du secteur privé, l'amélioration des performances et de la compétitivité des entreprises.

36. Il a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer un plan d'exécution stratégique du programme de la deuxième DDIA, basé sur les priorités hiérarchisées.

37. Il s'est dit convaincu que l'esprit communautaire prévaudra pendant les débats; Il a déclaré officiellement ouverte la réunion et souhaité le plein succès à ses travaux.

III. Point 2 de l'ordre du jour: ORGANISATION DE LA REUNION

38. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné les questions suivantes.

a. **Election du Président, du Vice-Président, du Rapporteur et des Amis du Rapporteur.**

39. La réunion a élu à l'unanimité le bureau suivant:

-	Président:	Gabon
		M. Fabien Mbeng,
		Conseiller du Ministre du Commerce, de
		l'Industrie et de la Recherche Scientifique

- Vice-Président: Rwanda
M. Jean de Dieu Habineza
Secrétaire Permanent
Association des Industriels du Rwanda
- Rapporteur: Congo
M. Jean Ngandou Kende, Chef de Service
Coopération Industrielle, Cabinet du Ministre
du Développement Industriel

40. En vue de faciliter la tâche du Rapporteur et d'aboutir à un rapport qui soit l'émanation des participants, la réunion a décidé de désigner un groupe d'Amis du Rapporteur composé des représentants des pays et institutions suivants: République Centrafricaine, Gabon, Tchad, BDEAC et MULPOC. Sous la coordination du Rapporteur et avec l'appui des représentants de l'ONUDI, les Amis du Rapporteur ont été priés de préparer le résumé des discussions et conclusions relatives aux différents points de l'ordre du jour.

b. Adoption de l'ordre du jour

41. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - a. Election du Président, Vice-Président, Rapporteur et Amis du Rapporteur
 - b. Adoption de l'ordre du jour
 - c. Organisation des travaux
3. Mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale (document ONUDI PPD.(SPEC.))
 - a. Diagnostic du secteur manufacturier (chapitre I)
 - b. Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale (chapitre II)
 - c. Recommandations pour l'adaptation du PSRAC et la définition d'une stratégie d'intégration (chapitre III)
 - d. Projet de plan d'exécution stratégique (chapitre IV)
 - e. Description de la phase d'urgence (chapitre V)
4. Questions diverses
5. Dates et lieu de la deuxième réunion de suivi
6. Adoption du rapport et recommandations de la réunion
7. Clôture de la réunion

42. Le Président a remercié les participants pour la confiance qui lui avait été faite et souhaité que les résultats des travaux soient le fruit de la participation active de tous. Il a souligné que la réunion était très importante pour développer un programme réaliste pour la sous-région et demandé que des recommandations soient formulées et adoptées pour que les travaux de la réunion ne restent pas lettre morte. Il a insisté sur la nécessité de traiter les différentes questions soumises à la réunion avec un maximum de franchise et la participation de tous.

c. **Organisation des travaux.**

43. La réunion a adopté le programme de travail figurant en annexe 2.

44. Le document de travail de base de la réunion, préparé par l'ONUDI était intitulé: "Mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique du Centre (PSRAC)" (ONUDI PPD. (SPEC.).

IV. Point 3a de l'ordre du jour: DIAGNOSTIC DU SECTEUR MANUFACTURIER

45. Afin de faciliter le bon déroulement des travaux, le Président a invité le Coordonnateur de la DDIA à prendre la parole pour donner aux participants les informations et indications utiles à cet effet.

46. Le Coordonnateur a rappelé l'origine, la démarche de la deuxième DDIA, et les défis majeurs que l'Afrique devrait relever. Il a précisé l'esprit et les objectifs de la réunion et souhaité que les travaux aboutissent à des recommandations concrètes qui seront soumises aux organes directeurs des OIG de la sous-région, à savoir la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL à leurs prochaines réunions respectives.

47. Un consultant/représentant de l'ONUDI a introduit le point de l'ordre du jour relatif au diagnostic en soulignant les aspects suivants:

- i) Structures et performances du secteur manufacturier
 - prédominance de petites et moyennes industries;
 - forte dépendance de l'extérieur;
 - faible mobilisation des ressources nationales;
 - large secteur public inefficace;
 - absence de production d'intrants;
 - faible compétitivité;
 - sous-utilisation des capacités.
- ii) Contraintes
 - environnement humain;
 - environnement institutionnel;
 - environnement physique;
 - environnement économique.
- iii) Atouts de la sous-région
 - immensité du territoire;
 - diversité et importance des ressources naturelles;
 - importance de la population active.

48. Les débats, auxquels les représentants du secteur privé ont pris une part active, ont permis de mettre en relief les principales contraintes communes à la sous-région, notamment:

- Insuffisance de la mobilisation de l'épargne locale;
- Difficultés d'accès des entreprises locales aux marchés publics;
- Absence ou mauvais fonctionnement des institutions judiciaires spécialisées dans le droit des affaires;

- Fiscalité peu incitative à l'investissement et en particulier des PME;
- Non respect des biens privés et publics;
- Coût élevé des facteurs de production;
- Insuffisance et manque d'harmonisation des infrastructures de transport;
- Insuffisance des organismes d'appui aux PME dans les domaines de l'information et de l'encadrement;
- Inadéquation formation/emploi;
- Non encadrement du secteur informel;
- Absence ou insuffisance de la participation du secteur privé local au capital des entreprises réhabilitées ou privatisées;
- Absence et/ou mauvaise planification du développement dans les Etats;
- Manque de vigilance et de pédagogie des Etats vis-à-vis des partenaires et des populations lors des négociations des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS);
- Faiblesse ou non compétitivité des entreprises;
- Environnement international défavorable caractérisé en particulier par l'exacerbation du dumping et de la contrebande;
- Non application des mesures favorisant la circulation des biens et des personnes.

V. Point 3b de l'ordre du jour : PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME DDIA POUR L'AFRIQUE CENTRALE (PSRAC)

49. Un représentant de l'ONUDI a introduit ce point. Il a succinctement rappelé l'historique et le contenu actuel du PSRAC et a souligné que celui-ci n'a pas encore connu de début d'exécution.

50. Parmi les causes principales de cette situation, il a relevé les effets des profondes mutations aux niveaux politique, économique et social intervenues depuis son élaboration en 1990, le retrécissement des ressources financières des Etats membres et des organisations sous-régionales, l'absence de cohérence entre les projets et le PSRAC, la faiblesse du suivi, les effets de la mise en place des différents PAS.

51. Il a conclu en indiquant la nécessité de procéder à la révision du Programme en adoptant une nouvelle démarche qui accorde plus d'importance à l'assainissement de l'environnement et à la mise en place des meilleures conditions pour les investissements.

52. Concernant les causes principales de l'échec de la première Décennie, les débats ont fait ressortir, en sus des contraintes évoquées au point 2.1, 2.2., 2.3 et 2.4 du document de travail:

- i) l'absence de volonté politique qui a eu un impact négatif déterminant sur l'exécution du programme, notamment au travers des difficultés rencontrées par les organisations intergouvernementales de la sous-région;
- ii) le manque d'interrelations et de coordination entre les programmes nationaux d'une part et le PSRAC d'autre part;
- iii) l'absence de Plan de Développement Industriel (PDI) dans la quasi totalité des pays de la sous-région;
- iv) les lourdeurs et retards aux niveaux national, sous-régional et des organismes d'assistance multilatérale dans la mise en oeuvre des priorités du programme;
- v) les exigences parfois contradictoires des différents partenaires au développement.

53. La réunion a examiné et fait sienne la nouvelle démarche préconisée dans le document de travail, laquelle consiste à fonder le programme d'actions, hiérarchisé et organisé en phases à partir du diagnostic de la situation, de l'identification des potentialités et des contraintes de mise en oeuvre.

54. Elle a recommandé pour la rendre plus opérationnelle:

- i) que les leçons utiles soient tirées de l'échec par tous les acteurs concernés;
- ii) que des solutions adéquates soient apportées aux difficultés rencontrées par les organismes sous-régionaux existants;
- iii) la poursuite et l'approfondissement de l'implication effective du secteur privé à toutes les étapes de la réflexion sur le développement industriel.

55. La réunion a, en outre, recommandé les actions suivantes:

- i) accorder désormais la plus grande importance aux projets de petite et moyenne dimensions;
- ii) accélérer la mise en place effective des programmes de réformes économiques et institutionnelles;
- iii) associer les organismes de collecte et de mobilisation des ressources financières à l'élaboration et à l'exécution du programme;
- iv) engager, au niveau sous-régional, avec l'assistance de l'ONUDI, des études de filières permettant de dégager les axes d'intégration et d'organisation pour le développement industriel sous-régional;

- v) apporter le soutien nécessaire à la création d'associations professionnelles sous-régionales;
- vi) élaborer avec le concours de l'ONUDI, les Plans Directeurs d'Industrialisation (PDI) nationaux en tenant compte du processus d'intégration sous-régionale.

56. La réunion a mis l'accent sur la nécessité d'un suivi opérationnel du PSRAC et elle a recommandé un mécanisme sous-régional souple complétant l'action du Comité des dix et des Comités Nationaux de Coordination dont elle demande la mise en place.

57. Pour faciliter la concrétisation de la volonté d'intégration sous-régionale en matière d'industrie, la réunion a souligné l'urgence et la nécessité particulières des actions de suivi ci-après:

- Création, par tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, des Comités Nationaux de Coordination de la deuxième DDIA;
- Adoption des termes de référence d'un Comité sous-régional de Suivi des décisions et orientations liées à la deuxième DDIA (annexe 3).

VI. Point 3c de l'ordre jour: **RECOMMANDATIONS POUR L'ADAPTATION DU PSRAC ET LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'INTEGRATION**

58. L'exposé de ce chapitre de l'ordre du jour par un représentant de l'ONUDI a mis en relief les points suivants:

- Les principes de base de la nouvelle stratégie;
- Les nouvelles orientations du PSRAC axées sur:
 - le découpage du programme en trois phases;
 - les programmes d'appui;
 - les programmes sous-sectoriels prioritaires.

59. Les débats ont permis de mettre en relief les observations suivantes:

- i) l'omission de certains sous-secteurs prioritaires: industries pharmaceutiques et des matériaux de construction;
- ii) la non association du secteur privé à l'élaboration du document;
- iii) l'absence de projets concrets à réaliser directement dans les programmes sous-sectoriels tels ceux retenus à la réunion de la CAMI à Dakar en 1991;
- iv) la plus grande référence faite aux études en UDEAC et la négligence de celles réalisées par la CEPGL dans le diagnostic des sous-secteurs;

60. La réunion a recommandé :

- i) une plus grande référence aux études réalisées en UDEAC et en CEPGL sans mention des projets individuels;
- ii) la progressivité et la sélectivité du désengagement des Etats dans le processus d'industrialisation;
- iii) l'opportunité de fusion des phases d'urgence (1) et de consolidation (2) et la réduction de leurs durées de 3 à 2 ans pour aller plus vite et accroître la durée consacrée à l'investissement durant la Décennie;
- iv) l'importance de l'industrialisation rurale en faveur des femmes;
- v) le renforcement de l'assistance directe de l'ONUDI au secteur privé sans passer par les administrations conformément à l'esprit de la résolution 2 (XI) de la CAMI.11.

61. La réunion a noté que le document de travail propose une démarche "par programme" par opposition à celle "par projet" suivie lors de la première Décennie. La réunion a demandé que des améliorations soient apportées aux points suivants :

- énoncé des priorités;
- répartition des tâches entre l'Etat et le secteur privé;
- domaines de priorité;
- mesures d'accompagnement.

62. En conséquence, les principes de base de la nouvelle stratégie ont été approuvés, le découpage en trois phases retenu avec les durées modifiées: 2 ans pour la phase 1, 2 ans pour la phase 2 et 6 ans pour la phase 3; ces durées ne sont qu'indicatives étant entendu que les phases ne sont pas étanches et qu'elles s'interpénètrent. Les programmes d'appui et sous-sectoriels prioritaires ont été amendés notamment par une meilleure prise en compte de ceux de la CEPGL et l'inclusion des industries aussi bien pharmaceutiques que des matériaux de construction.

63. Les représentants du secteur privé ont proposé comme actions prioritaires :

- i) la valorisation des ressources naturelles par :
 - a) la transformation des produits agricoles et d'élevage contribuant à l'industrialisation du monde rural;
 - b) la transformation des autres ressources naturelles selon les disponibilités de chaque pays de la sous-région (ressources du sol et du sous-sol, ressources halieuthiques);
 - c) la mise en place et appui au développement de l'industrie pharmaceutique à partir des produits locaux;
 - d) la mise en place et l'appui au développement de la production sous-régionale des matériaux de construction à base de matières premières locales selon les ressources de chaque Etat;

- ii) le développement des PMI;
- iii) la création et le développement des circuits intra-communautaires de commercialisation des produits;
- iv) l'assistance et l'appui de l'ONUDI au regroupement accéléré des organisations et des services intra-communautaires sous forme de:
 - a) Fédération des Consultants sous-régionaux;
 - b) Confédération du Patronat d'Afrique Centrale;
 - c) Confédération des Femmes Africaines pour le Développement Industriel sous-régional.
- v) la coopération directe avec les organismes consulaires et patronaux;
- vi) un plus grand recours aux consultants sous-régionaux.

VII. Point 3d de l'ordre du jour: PROJET DE PLAN D'EXECUTION STRATEGIQUE

64. Le représentant de l'ONUDI qui a présenté ce point a mis en relief le caractère progressif et pragmatique du Plan d'Exécution Stratégique (PES) proposé. Celui-ci comporte trois phases: phase d'urgence, phase de consolidation et phase d'expansion. Chacune de ces phases a trois composantes: soutien, renforcement et extension dont l'importance relative varie en fonction des progrès réalisés dans le domaine de l'amélioration de l'environnement.

65. Ces trois phases s'agencent dans un enchaînement dynamique permettant de tirer systématiquement avantage des progrès réalisés au fur et à mesure de l'avancement du programme.

66. Il a également indiqué que les principaux acteurs dans la mise en oeuvre du programme, à savoir: les Etats, les organisations inter-gouvernementales, le secteur privé et les organisations internationales devront faire l'effort d'adapter leurs rôles respectifs aux nouvelles exigences.

67. La réunion a adopté le PES proposé; pour sa meilleure exécution, elle a adressé des recommandations spécifiques à chaque acteur:

A. Recommandations aux Etats membres:

- i) renforcer les OIG de la sous-région en les dotant de moyens d'action nécessaires pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de promoteur du développement industriel intégré.
- ii) développer la disponibilité et la diffusion de la documentation technique et technologique;
- iii) mieux impliquer le secteur financier et bancaire dans la recherche des financements et dans la mobilisation des crédits en faveur de l'industrialisation;

- iv) améliorer le fonctionnement et la gestion des Chambres de Commerce;
- v) raccourcir et faciliter les démarches et formalités liées à l'investissement;
- vi) simplifier et assouplir les procédures administratives entravant le développement du secteur privé;
- vii) éliminer les entraves à la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux conformément à l'esprit des traités et aux décisions des OIG sous-régionales, notamment par la mise en oeuvre effective de la décision relative à la libre circulation des hommes d'affaires.

B. Recommandations aux OIG:

- i) tenir compte des études déjà réalisées dans la sous-région;
- ii) rendre plus transparente leur gestion et engager les restructurations nécessaires pour améliorer leur performance;
- iii) élaborer un cadre accordant des privilèges spécifiques aux investissements d'origine communautaire et aux entreprises à dimension sous-régionale;
- iv) inviter les banques de développement à faire mieux connaître leur capacité, leurs domaines d'intervention et les services proposés.

C. Recommandations au secteur privé:

- i) engager rapidement les efforts nécessaires dans les domaines de la gestion et du management;
- ii) améliorer le fonctionnement de leurs associations en vue de constituer une force de propositions et actions;
- iii) participer à la conception, aux études, au choix et au financement des infrastructures économiques.

D. Recommandations aux Organisations internationales:

- i) accorder une plus grande attention à l'implication de la femme (notamment en zones rurales) dans la promotion du développement industriel;
- ii) relancer les activités du centre d'information technologique;
- iii) mettre en place les modalités et les programmes de collaboration directe avec le secteur privé.

68. La réunion a apporté au document présenté les amendements suivants:

- Tableau du paragraphe 142: Phase I. Domaines/Résultats: 1124 bis: Création d'une antenne sous-régionale du CRAFT.

Objectif 1.2.1: Ajouter dans les parenthèses: "secteur rural etc."
- Paragraphe 148: Supprimer: après laisse à désirer.
- Paragraphe 151: Ajouter: la nécessité pour les banques de mieux faire connaître leurs services.
- Paragraphe 156: Nouvelle rédaction: Pendant la deuxième Décennie, il s'agira surtout d'une redéfinition du rôle de l'Etat dans le processus d'industrialisation et de son désengagement progressif et sélectif en matière d'investissements productifs et de gestion d'entreprise car ... (le reste sans changement)
- Paragraphe 157: Deuxième alinéa: Ajouter: lutte contre la contrebande et le dumping.
- Paragraphe 158: Ajouter: la poursuite de la restructuration de l'UDEAC et, le cas échéant, l'amorce de celles de la CEEAC et de la CEPGL

Veiller à l'application des textes réglementaires des OIG
- Paragraphe 159: Cinquième tiret: l'incitation aux regroupements et aux fusions d'entreprises;

Nouveau tiret: sa participation à la conception, au financement et à la réalisation des infrastructures économiques.

Le regroupement de femmes en commission sous-régionale pour leur intégration au développement
- Paragraphe 160: Deuxième tiret, deuxième ligne: projets sélectionnés et à venir.
- Paragraphe 162: Deuxième ligne: ... Il est néanmoins nécessaire de créer ...

Dernière ligne: le Secrétariat sera confié ...
- Paragraphe 163: Nouvelle rédaction: ... comités de gestion stratégiques sous-sectoriels qui l'assisteront ...

- Paragraphe 168: Catégories 5.6: Ajouter après BAD: Banques nationales de développement et banques sous-régionales de développement.

VIII. Point 3e de l'ordre du jour: DESCRIPTION DE LA PHASE D'URGENCE

69. Le représentant de l'ONUDI qui a présenté ce point, a mis en relief la nécessité de la mise en oeuvre immédiate des actions que cette phase contient; en effet, celle-ci conditionne la réalisation de l'ensemble du programme.

70. La réunion a souligné l'importance cruciale de la coordination et de l'harmonisation des politiques et des réglementations pour la mise en oeuvre de la phase d'urgence. Ces fonctions ne peuvent être assurées efficacement que par les OIG sous-régionales. La réunion regrette que ces dernières ne soient pas, en leur état de paralysie actuelle, en mesure de le faire.

71. En conséquence, la réunion a recommandé les mesures suivantes:

- i) l'urgence de la tenue du sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat sur le financement de la CEEAC;
- ii) le respect par les Etats de leurs engagements vis-à-vis des OIG, notamment le paiement régulier des contributions financières et l'application des décisions adoptées;
- iii) le renforcement et l'amélioration de la coopération entre les Etats et les OIG, en particulier par la transmission régulière des informations;
- iv) la mobilisation des ressources financières dans le cadre des PAS et la recherche de financement auprès des organismes internationaux, en faveur des OIG;
- v) l'affectation aux OIG d'une partie des ressources de financement des Chambres de Commerce et d'Industrie;
- vi) la sensibilisation des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale par les Secrétariats Généraux de l'OUA et de la CEEAC sur le retard de leur sous-région par rapport aux autres sous-régions dans la mise en oeuvre de la Communauté Economique Africaine;
- vii) l'utilisation par la CEEAC et la CEPGL des mécanismes de financement comparables à ceux en gestation à l'UDEAC.

72. La réunion a apporté au document de travail les amendements suivants:

- Page 42: le résultat visant le renforcement des OIG existantes a été placé avant les objectifs de coordination et d'harmonisation des politiques et des réglementations;
- Page 44, Composante 2 (renforcement): Retirer toute la partie entre parenthèses dans les objectifs (s'arrêter à "déjà étudiés");
- Action 2: Ajouter après banques: "et autres établissements financiers".

IX. Point 4 de l'ordre du jour: QUESTIONS DIVERSES

73. La réunion a souhaité l'envoi, à temps, par l'ONUDI des supports médiatiques pour la commémoration de la Journée de l'Industrialisation de l'Afrique le 20 novembre.

74. La réunion a également souhaité l'envoi direct au secteur privé de tous les documents relatifs à la deuxième DDIA.

75. La réunion a invité l'ONUDI et le Secrétariat de la CEEAC à assister le secteur privé à mettre en place les Fédérations du Patronat et des Consultants de la sous-région.

76. La réunion a souhaité la participation du secteur privé à la Conférence Générale de l'ONUDI prévue à Yaoundé en décembre 1993.

77. La réunion a recommandé que le PSRAC soit soumis aux instances de décision des OIG afin de mieux impliquer les Etats membres dans sa mise en oeuvre.

78. La réunion a remercié l'ONUDI d'avoir invité le secteur privé à contribuer aux débats et recommandé que la même approche soit adoptée lors des prochaines réunions relatives au programme.

79. La réunion félicite le groupe de consultants et le secrétariat pour la qualité et la présentation des documents de base de la réunion.

X. Point 5 de l'ordre du jour: DATES ET LIEU DE LA DEUXIEME REUNION DE SUIVI

79. La réunion a demandé à l'ONUDI, en coopération avec la CEEAC, de mener les consultations auprès des Etats membres afin d'organiser la deuxième réunion de suivi avant la tenue de la douzième Conférence des Ministres de l'Industrie, prévue au Botswana en 1995. Elle a recommandé que cette réunion ait lieu au cours du dernier trimestre 1994.

XI. Point 6 de l'ordre du jour: ADOPTION DU RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

84. La réunion a unanimement adopté le présent Rapport, qui lui a été présenté par le Rapporteur, et a demandé à l'ONUDI de le finaliser en tenant compte des amendements proposés.

XII. Point 7 de l'ordre du jour: CLOTURE DE LA REUNION

85. La cérémonie de clôture de la réunion a été présidée par Son Excellence, André Dieudonné Berre, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Recherche Scientifique du Gabon qui s'est félicité de la participation active des représentants des secteurs public et privé de la sous-région aux débats et surtout de leur adhésion à la stratégie proposée pour la mise en oeuvre du Programme sous-régional pour l'Afrique Centrale.

86. Le Ministre a, en particulier, souligné la nécessité pour les pays de l'Afrique Centrale d'adopter des mesures concrètes pour élaborer des plans nationaux de développement industriel qui soient coordonnés et harmonisés avec le Programme sous-régional de la deuxième Décennie. Il a exhorté ces pays à renforcer davantage la coopération sous-régionale en vue de l'intégration économique qui est la condition de leur développement individuel et collectif. Il a lancé un appel particulier aux différents Etats de la sous-région de renforcer davantage leur soutien tant politique que financier à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale pour lui permettre de remplir efficacement sa mission au service de la coopération et de l'intégration sous-régionales.

87. Le Ministre a indiqué qu'afin d'impliquer les Etats dans la mise en oeuvre des recommandations et propositions de la réunion, le présent rapport devrait être soumis, à leurs prochaines réunions, aux instances politiques des différentes organisations sous-régionales de l'Afrique Centrale à savoir la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL. Ces trois organisations avaient en effet participé activement aux travaux de la réunion.

88. Le Ministre a conclu en réitérant ses remerciements à tous les participants et en particulier aux représentants du secteur privé. Il a enfin exprimé son appréciation à l'endroit de l'ONUDI dont il a souligné la contribution significative au succès de la réunion grâce à l'engagement de ses représentants.

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>TELEPHONE</u>	<u>FAX</u>
<u>ANGOLA</u>				
TECDORA SILVA	Ingénieur	Luanda, Rua Cerqueira Lukoki n°25	244-2- 337055	244-2 3924400
<u>CAMEROUN</u>				
ANGO A Gilies	Chargé d'Etudes	BP 3204 MESSA	23 40 40	
TSEMO Emmanuel	D.G.Unalor	BP 988 Douala (Telex 5790 KN)	(237) 37 03 08	(237) 37.05.48
<u>CENTRAFRIQUE</u>				
YETE Pierre	Chargé de Mission	BP 744 Centrafrique	6/0670/ 612604	
YOMBO Rigobert	Président Patronat Centrafricain	BP 1766 Bangui	614273 611679	00236 615405
<u>CONGO</u>				
PINDA-NIANGOU'LA Jean	Responsable du suivi des filières industrielles au Projet G.S.D.I.	BP 2117 Brazzaville	83.01.51	83.43.36
NGANDOU KENDE Jean	Chef du Service de Coopération Industrielle (D.COOP).	BP 2117 Brazzaville	83.69.53	83.43.36
MVOULI Théodore	Conseiller Economique Financier du Ministre Développement Industriel et de l'Energie	BP 2117 Brazzaville	83.69.53	83.43.36
MOUDZINGOULA Joseph	D.G. de l'Industrie	BP 211 Brazzaville	242 83.15.02 83.25.92	242 83.43.36
MAGNONGUI Emmanuel	D.G. de GEMUCO SARL en Négoce et Agro- Industrie	BP 2493 et 14555 158. rue Vindza Plateau des 15 ans Brazzaville	83.75.24	(242) 837525

GABON

AHAVI Rose	Gestion et Planification des Ressources Humaines	BP 4577	73.30.46	
ALLOGO ONDO Christian	Conseiller chargé de la Coordination des Organisations Inter Africaines	BP 4127 Libreville	76.32.76 (241)	76.55.35 (241)
AMBOUROUE Josette	Attachée de Presse	BP 237 Libreville	74.59.28	
ANVANE Alfred	Directeur de PMI-Membre de la CNPG Libreville	BP 2260 (Telex)	74.75.01 (241) 76 09 93	5900 GO
BERRE André-Dieudonné	Ministre du Commerce de l'Industrie et de la Recherche Scientifique	BP 3906 Libreville	76.29.43	72.49.93
BOULINGUI Michel	Chargé d'Etudes au Cabinet du Ministre	BP 237	72.10.99	
BOUSSAMBA MAKOSSO Etienne	Ingénieur d'Etat	BP 4811 Libreville	722885/ 724945	
BOUSSENGUE Athanase	Ingénieur Eaux et Forêts	BP 2275 Libreville	72.10.04	76.61.83
BRIDON Madelaine	Direction Générale de l'Industrie	BP 2415 Libreville	74.59.22	
CHARICAUTH Louis Stanislas	Fondé de Pouvoirs	BP 1120 Libreville	74.61.44/ 72.47.42 (Telex 5830 BANACRU)	
EBIAG-ANGGUE Bertrand	Journaliste, Conseiller Technique Ministre Commerce Industrie Recherche Scientifique	BP 3906 Libreville	74.59.23	
EBOULIA Jean Robert	D.G.Ressources Humaines Gestion et Planification des Ressources Humaines	B.P. 4577 Libreville (GABON)	73.30.46	
EFFALE OTSE Joseph	Chargé d'Etudes (Direction Générale de l'Industrie)	BP 237 Libreville	74.59.21	
ENGONE Joseph Ladistas	Chef de Service Normalisation Ministère Commerce, Industrie et de la Recherche Scientifique	B.P. 237 Libreville	74.59.21 Poste 403	
ESSOCKAMBA M'ABIRI J Marcel	Conseiller Ministre de l'Economie Planification Aménagement du Territoire	B.P. 20442	(241)72.82.8	(241)728286

ESSONE BEKALE Jean	Ingenieur Industries Textiles	BP 237 Libreville	74.59.22	
KOUMA ZOCK Jean-F.	Directeur Projets d'Investissements	BP 172 Libreville	76.04.96	
MALAMA Pierrette	Secrétaire, Direction Générale. Industrie	BP 237 Libreville	76.38.97	
MAROGA-NGOUNGA Bernabé	Conseiller du D. G de l'Economie	BP 13.485 Libreville	76.07.16/ 76.47.92	
MBENG Fabien	Conseiller du Ministre du Commerce	BP 237	72.10.99	
MBOULOU Jean	Ingénieur Eaux et Forêts	BP 2275	72.23.28	76. 61.83
MEBALE-OBIANG Alphonse	Chef de Service Promotion Industrielle	BP 227	74.59.21	
MEFE M'ONDO Claude	Président de la FESYPAG (Fédération Syndicale du Patronat Gabonais)	BP 20.249 Libreville	76.26.68/69	77.20.00
Mme Josephine MEGNOUGHA	Trésorière FESYPAG (Fédération Syndicale du Patronat Gabonais)	BP 13.846 Libreville	72.46.05	77.20.00
MISTOUL Flore	Chargé d'Etudes Cabinet Ministre du Commerce	BP 2763	74.59.27	
MOUDOUTE-BELL Marie-Anne	Secrétaire Cabinet Ministre Commerce, Industrie	BP 3906	76.29.43	
MOUNGUEMBE-SISA Jacquie Jacqueline	Président de l'AGFAD (Association Gabonaise des Femmes d'Affaires)	BP 246 Libreville	73.95.16	73.26.16
MVE NTEME Jean-Paulin	Direction Générale de l'Industrie	BP 237 Libreville	74.59.22	
NYARE ANGOUE Jacqueline	Secrétaire de Direction Direction Générale Industrie	BP 237 Libreville	74.59.22	
NZANG Angelique	Journaliste (RTG CH2)		72 34 02	
ONDO EDZANG Gervais	Chargé d'Etudes (Direction Générale de l'Industrie)	BP 237 Libreville	74.59.22	
ONDO NDONG Lambert	Conseiller Economique du Ministre des Finances	BP 165 Libreville	76.06.77	
ONDO OSSA Robert	Professeur	BP 13862 Libreville	73.42.22	

POSSO Noel Landry	Directeur de Cabinet Ministre du Commerce	BP. 3906 Libreville	76.29.43
RAUGANGY	Conseiller Ministre de l'Agriculture	BP 551 Libreville	76.35.76
REMBOGO Nazaire	Directeur Promotion Planification Industrielle	BP 237	74.59.22/26
TIDZANI Malem	Directeur Général Industrie	BP 237 Libreville	76.34.21

GUINEE EQUATORIALE

BASILIO TOMAS EFA MANGUE	D.G. COEFA, S.A.	Apdo 630 Malabo c/Bata (Telex 1111 EG	2250	2250, 3313
KINSON BOTEY CRESCENCIO	Ingénieur Chef Section Technique	MALABO C/ N° 17	2592. 2586	

RWANDA

HABINEZA Jean de Dieu	Secrétaire Permanent Association Industriels du Rwanda	BP 39 KIGALI	(250) 75430	(250) 75430
NYAMWIGENDAHO Charles	Chef de Division Assistance aux entreprises Industrielles	BP 73 KIGALI (Telex 22504)	(250) 76715	(250) 75465

SAOTOME

ANTONIO CARVAIHO	D.G. Adjoint	AGUA- GRANDE	2/127	2/386
GOMES BARBOSA/ JOSE	Conseiller du Ministre Commerce, Industrie Tourisme et Peches	BP 162	21843/21896 (Telex265 MCITP ST	22414

TCHAD

MAHAMAT AHMAT Choukou	Directeur Industrie et d'appui aux PME/PMI	BP 424 N'djamena	512733	512733
---------------------------------	---	---------------------	--------	--------

ZAIRE

BALONGO BOKAMBA Antoine	Conseiller Ministre Economie Industrie	BP 8.500 ZAIROISE		
MPOY MUKA Jean A:	Directeur SOTRACOM	BP 13448 Kinshasa I Cabinet Maitre LUKUNGU	22495	41119
MFUTA MBUYI TSHIMANGA Martine	Chef de Service /Direction des Etudes - Banque du Zaire	BP 2697 Kinshasa Gombe		

ORGANISATIONS INTERNATIONALES**BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)**

DIBADY MAYLA Dieudonne	Directeur des Opérations de la BDEAC	BP 1177 Brazzaville (Telex 5306 KG)	(242) 83.02.12/21 83.01.26/49	(242) 830266
---------------------------	---	--	-------------------------------------	-----------------

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

KASASA CINYATA MUTATI	Secrétaire Général CEEAC	CEEAC BP 2112 Libreville	(Telex 5780G0)	
NGUEMA MENIE Jacques	Expert en Industrie à la CEEAC	BP 2112 Libreville	73.35.47	

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL)

NSIBULA CHIRIMWAMI	Expert CEPGL	BP 58 GISENYI (Telex 602)	40275	
--------------------	--------------	---------------------------------	-------	--

**CENTRE MULTINATIONAL DE PROGRAMMATION ET D'EXECUTION
DES PROJETS DE L'AFRIQUE CENTRALE (MULPOC)**

MAHAMAT ABDOULAH	Economic Affairs Officer	BP 536 YAOUNDE Télex 8441 KN	23.14.61	233185
---------------------	--------------------------	------------------------------------	----------	--------

**INSTITUT SOUS REGIONAL MULTISECTORIEL DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE DE
PLANIFICATION ET D'EVALUATION DE PROJETS (ISTA)**

ALI MAHAMAT ABDOUL	Contrôleur Financier	BP 3910 Libreville (Telex) 5271 GO	73.20.23	73 16 29
-----------------------	----------------------	---	----------	----------

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA)

LIBERE BUZINGO	Chef Département Industrie et Politique Industrielle	BP 5242 ADDIS ABABA	51.74.84	
----------------	---	------------------------	----------	--

UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (UDEAC)

NGOYE-MBONGO Ambroise	Secrétaire Général Adjoint de l'UDEAC	BP 969 BANGUI	61 33 54	61 21 35
--------------------------	--	------------------	----------	----------

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (ONU DI)**

M. Mundeke KAPEPULA	Coordinateur DDIAONU DI	BP 300 A-1400 Vienne	21131/ 3354.	23 74 65
M. O. Halatine ZAKIYATOU	Chargé du programme ONU DI	BP 300. A-1400 Vienne	21131/ 4764.	23 74 65
DANSOU APETI Pierre	Directeur de l'ONU DI	BP 836 Yaoundé	23 73 16	22 17 04
M. Abdelhamid AIT YOUNES	Consultant ONU DI	c/O PNUD Alger.	60 29 62	
M. Seydou DOUMBIA.	Consultant ONU DI	BP 8037 BAMAKO MALI	(223) 222788	
Mme Daniela TRIMMEL.	Secrétaire. ONU DI	BP 300 A-1400 VIENNE		

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

Jean-Pierre GERNAY	Représentant Résident	BP 2183 Libreville	76.22.18 74.34.97	74.34.99
Edith GASANA	Représentant Resident Adjoint	BP 2183 Libreville	76.22.18 74.34.97	74.34.99
Fidèle DIONOU	Administrateur Principal Programme régional, Afrique Centrale	BP 2183 Libreville	76.22.18 74.34.97	74.34.99
Constance MOUBOUENGOU	Secrétaire	BP 2183 Libreville	76.22.18 74.34.97	74.34.99

Première réunion de suivi
sur la mise en oeuvre du Programme
sous-régional de la deuxième DDIA
pour l'Afrique Centrale

Libreville, Gabon, 4 - 8 octobre 1993

PROGRAMME

Lundi, 4 octobre 1993

Matin	08.30 - 09.30	Inscription
	09.30 - 10.30	Ouverture de la réunion (Point 1 de l'ordre du jour)
		Cocktail de bienvenue
	11.00 - 12.30	Organisation de la réunion (Point 2 de l'ordre du jour)
Après-midi	15.00 - 16.15	Diagnostic du secteur manufacturier (Chapitre I du document PPD. (SPEC.) Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale - Point 3a de l'ordre du jour)
	16.30 - 18.00	Mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale (Chapitre II - Point 3b de l'ordre du jour)

Mardi, 5 octobre 1993

Matin	09.00 - 10.30	Suite des travaux Mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale
	10.45 - 12.00	Recommandations pour l'adaptation du PSRAC et la définition d'une stratégie d'intégration (Chapitre III - Point 3c de l'ordre du jour)

Après-midi 15.00 - 16.15 Suite des travaux
Recommandations pour l'adaptation du PSRAC et
la définition d'une stratégie d'intégration

16.30 - 18.00 Projet de Plan d'exécution stratégique
(Chapitre IV - Point 3d de l'ordre du jour)

Mercredi, 6 octobre 1993

Matin 09.00 - 10.30 Suite des travaux
Projet de Plan d'exécution stratégique

10.45 - 12.00 Description de la phase d'urgence (Chapitre V
- Point 3e de l'ordre du jour)

Après-midi 15.00 - 16.15 Suite des travaux
Description de la phase
d'urgence

16.30 - 18.00 Questions diverses (Point 4 de l'ordre du
jour)
Dates et lieu de la deuxième réunion de suivi
(Point 5 de l'ordre du jour)

Jeudi, 7 octobre 1993

Journée entière Rédaction du Rapport et recommandations de la
réunion

Vendredi, 8 octobre 1993

Matin 09.00 - 10.30 Adoption du Rapport et recommandations de la
réunion (Point 6 de l'ordre du jour)

10.45 - 12.00 Suite des travaux
Adoption du Rapport et recommandations de la
réunion

12.30 - 13.00 Clôture de la réunion (Point 7 de l'ordre du
jour)

**PROJET DE TERMES DE REFERENCE DU COMITE
SOUS-REGIONAL DE SUIVI POUR L'AFRIQUE CENTRALE**

I. OBJECTIFS

1. Assurer la coordination et le suivi de la mise en oeuvre du programme sous-régional de la deuxième DDIA;
2. Sensibiliser et mobiliser les différents acteurs et ressources;
3. Vulgariser le programme de la deuxième DDIA au niveau sous-régional;
4. Procéder à l'examen et à l'évaluation périodique du Programme sous-régional de la Décennie;
5. Etablir un plan stratégique d'exécution du programme sous-régional fondé sur la hiérarchisation des priorités;
6. Elaboration de rapports et de propositions pour le réajustement des politiques et du plan sous-régional de développement socio-économique à la lumière des objectifs et des priorités des programmes nationaux et sous-régionaux.

II. STRUCTURE

La structure du Comité sous-régional de Suivi est composée comme suit:

1. Les Représentants de la sous-région Afrique Centrale du Comité des Dix.
2. Un représentant pour chacun des groupements économiques de la sous-région suivants:
 - a) la CEEAC (chargée d'assurer le Secrétariat du comité)
 - b) l'UDEAC
 - c) la CEPGL
3. Le Président de la Fédération des Entrepreneurs Privés des Etats de l'Afrique Centrale ou son représentant (Organisme à créer d'urgence).
4. La Présidente de la Confédération des Femmes pour le Développement Industriel sous-régional ou son Représentant.
5. Les représentants de l'ONUDI, de la CEA, de l'OUA et de l'ISTA en tant qu'observateurs.

III. FINANCEMENT

En attendant une proposition plus élaborée par l'ONUDI, la CEA et l'OUA, chaque pays et chaque organisation membre du Comité sous-régional de suivi prend en charge les frais relatifs à la participation de son représentant au Comité de suivi.

IV. PERIODICITE DES REUNIONS DU COMITE

Il est prévu d'organiser deux réunions par an du Comité sous-régional de Suivi pour l'Afrique Centrale.